

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 645

présenté par
M. Reiss
-----**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 240 par les mots :

« et qui lui permettra de s'insérer professionnellement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

C'est bien l'insertion professionnelle qui doit être visée prioritairement ici. Il en va de l'intérêt des jeunes concernés.